

Compte-rendu sommaire Séance du Conseil municipal du 03 Octobre 2024

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

ORDRE DU JOUR

- En accord avec le Conseil municipal de la commune Vigeville, l'agent technique de Vigeville sera mis à disposition à la commune de Jarnages pour 20H hebdomadaires
- **Protection sociale complémentaire** : convention de participation en matière de Prévoyance obligatoire. Le minimum de participation pour l'employeur est fixé à 7€ brut par mois ; il convient de consulter le CST. Le conseil municipal de Jarnages propose une participation de 10€ brut mensuel par agent concerné. Une décision sera prise après avis du Comité Social Technique placé auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Creuse.
- **Logements intergénérationnels** : Le conseil municipal décide de demander une caution de 25€ par badge remis aux locataires.
- **Logements intergénérationnels : transfert des biens et de l'emprunt par la communauté de communes**,
Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :
 - ✚ Accepte le transfert du bien situé aux 19,21,23 place de l'église et au 2 rue du jardin public et de l'emprunt d'un montant de 300 000€
 - ✚ Accepte que la commune prenne à sa charge les frais de notaire et émoluments de l'acte
 - ✚ Accepte et autorise M. le Maire à signer l'acte d'achat du bien et tout document relatif à cette affaire.
- **Logements intergénérationnels** : achat plaques de cuisson, hottes et monte personne
DECISION AJOURNEE
- **Cantine : Subvention DETR changement des menuiseries extérieures**
Considérant l'état de vétusté et le manque d'isolation des menuiseries extérieures des locaux de la cantine scolaire Il est indispensable de procéder au remplacement de toutes les menuiseries extérieures de ce bâtiment.
Dans le cadre du règlement DETR, ces travaux sont éligibles sous la rubrique n° 16 « RENOVATION ENERGETIQUE ».
Le conseil municipal décide de déposer un dossier DETR pour ces travaux avec le plan de financement suivant :

✚ DEPENSES :	33 458.00 HT
✚ RECETTES :	
DETR 50%	16 729.00€
Autofinancement	16 729.00€

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2025

MAIRIE DE JARNAGES

➤ Ateliers communaux : Subvention DETR travaux bardages

Considérant qu'il convient d'aménager un atelier pour le service technique

Il conviendrait de faire des travaux de maçonnerie, électricité et bardage.

Dans le cadre du règlement DETR, ces travaux sont éligibles sous la rubrique n° 8 « ATELIERS, MATERIELS ET ABRIS DES SERVICES MUNICIPAUX ».

Il est donc proposé de déposer un dossier DETR pour ces travaux avec le plan de financement suivant :

✚ **DEPENSES :** 44 451.72.00 HT

✚ **RECETTES :**

DETR 40% 17 780.68€

Autofinancement 26 671.04€

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2025

➤ Décisions modificatives Budget Principal et Budget « Locations »

✚ Vu le contrôle budgétaire établi par la Préfecture de la Creuse

✚ Vu l'état des crédits consommés

✚ Le conseil municipal valide la décision modificative suivante sur le budget principal :

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Virement à la section d'investissement 042				023		6 871,00
Autres matières et fournitures	6068		9 221,00			
Intérêts réglés à l'échéance				66111		2 350,00
Fonctionnement dépenses			9 221,00			9 221,00
	Solde		0,00			
Virement de la section de fonctionnement 040				021	H.O.	6 871,00
Emprunts en euros	1641	H.O.	6 871,00			
Investissement recettes			6 871,00			6 871,00
	Solde		0,00			

MAIRIE DE JARNAGES

Le conseil municipal valide la décision modificative suivante sur le budget Locations :

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Virement à la section d'investissement 042	023		18 699,11			
Autres matières et fournitures				6068		18 699,11
Fonctionnement dépenses			18 699,11			18 699,11
Solde			0,00			
Bâtiments privés	2132	H.O.	89 518,00			
Investissement dépenses			89 518,00			
Solde			89 518,00			
Solde d'exécution de la section d'inv	001	H.O.	0,43			
Virement de la section de fonctionne 040	021	H.O.	18 699,11			
Fonds européens	1327	H.O.	51 818,46			
Autres	1328	H.O.	19 000,00			
Investissement recettes			89 518,00			
Solde			89 518,00			

RESEAU DE CHALEUR

Résultats de la consultation. : validation des offres, infructuosité des lots 4, 5 et 6

Considérant la consultation pour la création d'un réseau de chaleur et aménagement d'une chaufferie bois

Considérant que les lots Etanchéité, bardages et menuiseries extérieures sont infructueux

M. le Maire propose de déclarer sans suite les lots Etanchéité, bardages et menuiseries extérieures et procéder à une nouvelle consultation pour ces lots suivant les articles R2122-2 et R2122-8 du code de la commande publique

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✚ Accepte de déclarer sans suite lots Etanchéité, bardages et menuiseries extérieures et procéder à une nouvelle consultation pour ces lots suivant les articles R2122-2 et R2122-8 du code de la commande publique
- ✚ Accepte et autorise M. le Maire à procéder à une nouvelle consultation pour ces lots suivant les articles R2122-2 et R2122-8 du code de la commande publique

Le Maire,
Vincent TURPINAT